



Virement d argent sans reconnaissance de dette

Par **FEDOR**, le **16/11/2008** à **19:20**

bonjour a tous

voila mon histoire, j ai preter a une amie une somme de 4000E AET CELA PAR VIREMENT BANCAIRE DE MON COMPTE AU SIEN EN JUILLET DERNIER;

ceci sans aucune reconnaissance de dette, et voila que maintenant cette personne ne veut pas me rembourser.

j ai ete a la gendarmerie je voudrais savoir si un virement etait reellement une preuve

merci d avance

Par **superve**, le **23/11/2008** à **20:51**

Bonjour

Sans reconnaissance de dette, vous vous êtes fait avoir.

Vous ne pouvez pas porter plainte, ce n'est pas un délit, elle ne vous y a pas forcé.

Vous ne pouvez agir au civil car n'importe quel avocat prendrait l'argument de la libéralité, disant que rien ne prouve que vous n'avez pas "donné" cet argent.

Désolé pour vous, votre seule solution est de lui faire signer, même aujourd'hui, une reconnaissance de dette.

Bien cordialement.

Par **loulou94**, le **12/12/2008** à **16:03**

Moi aussi je me suis fait avoir par mon ex copain il m'a volé 6000euros je suis désespéré je ne sais pas quoi faire il ne nie pas me devoir cette argent mais ne veut pas me signer de reconnaissance de dette. Que faire maintenant?

Peux ton saisir le tribunal d'instance et faire ce qu'on appelle une déclaration au greffe?
Merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **12/12/2008** à **20:06**

bonsoir, j'ai écrit un article sur l'épineux problème de la reconnaissance de dette dans mon blog, lisez le, comme le souligne justement superve, si vous n'avez pas de reconnaissance de dette, ce sera pratiquement impossible de récupérer votre argent, ça peut être considéré comme une libéralité, courage à vous, cordialement

Par **loulou94**, le **14/01/2009** à **22:55**

bonjour

je reviens pour vous donner des nouvelles

j'ai réussi à obtenir une reconnaissance de dette de la personne pour me régler les 6000 euros sur cette reconnaissance est marqué ceci

"Cette somme, en principal et en intérêts soit 6200 euros, sera remboursée au plus tard le, ou à première réquisition du prêteur. Ce remboursement se fera par tous moyens légaux de paiement au domicile ci-avant indiqué en tête des présentes."

Qu'est ce que cela signifie????? surtout à première réquisition et le reste

j'ai donc obtenu 30 chèques de 200 euros à encaisser tous les mois
la personne peut elle faire opposition à ces chèques???

Merci de répondre à mes questions